



Renouvellement d'un titre de séjour valable 10 ans

Carte de résident, certificat de résidence pour Algérien, séjour permanent UE

DOSSIER À COMPLÉTER ET À AMENER LORS DE VOTRE RENDEZ-VOUS TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ

NOM :

NOM MARITAL (de l'époux) :

PRÉNOMS :

SEXE : Masculin Féminin

NÉ (E) le / / à Pays :

NATIONALITÉ :

CÉLIBATAIRE MARIÉ (E) EN CONCUBINAGE PACSÉ (E)

DIVORCÉ (E) SÉPARÉ (E) VEUF (VE)

ADRESSE :

.....

.....

TÉLÉPHONE (portable) : / / / /

EMAIL :@.....

ENTRÉE EN FRANCE LE / /

PASSEPORT N° VALIDE DU ... / ... / au ... / ... /

FIN DE VALIDITÉ DE LA CARTE DE SÉJOUR ACTUELLE : ... / ... /

NUMÉRO PERSONNEL ÉTRANGER :

(numéro à 10 chiffres présent sur votre carte ou sur l'attestation OFII)



VOTRE PÈRE

NOM :

PRÉNOM :

VOTRE MÈRE

NOM DE JEUNE FILLE :

PRÉNOM :

VOS ENFANTS :

Nom	Prénom	Date de naissance	Nationalité	Réside en France	Nom et prénom de l'autre parent

LIENS FAMILIAUX EN FRANCE :

(préciser la nationalité, le lien de parenté et le titre de séjour détenu)

LIENS FAMILIAUX DANS LE PAYS D'ORIGINE :

(préciser le lien de parenté)

Rappels réglementaires et procédure pour une demande de titre de séjour

Afin de bien préparer votre rendez-vous, nous vous rappelons que :

- ✓ vous devez venir à la date et heure du rendez-vous. Nous ne pouvons pas vous garantir de nouveau rendez-vous en cas de retard ou d'absence.
- ✓ afin de pouvoir recevoir les usagers dans le respect de nos capacités d'accueil, vous devez venir non accompagné à votre rendez-vous (sauf personne vulnérable ou nécessité de signer une communauté de vie) ;
- ✓ lors de votre dépôt auprès de nos services, il vous sera délivré un récépissé de demande de titre de séjour **uniquement si votre dossier est complet.** Dans le cas contraire, vous devrez nous faire parvenir, dans un délai de 15 jours, les documents manquants. Nous éditerons ensuite votre récépissé. En cas de non-retour de votre part, votre dossier sera classé sans suite ;
- ✓ sauf en première demande, ce récépissé vous permet de travailler, de conserver vos droits et de revenir en France en cas de voyage à l'étranger ;
- ✓ le titulaire d'un titre de séjour d'une durée supérieure à un an conserve l'intégralité de ses droits trois mois après son expiration (article L. 433-3 du CESEDA) ;
- ✓ l'examen d'une demande de titre de séjour nécessite 3 à 4 mois minimum ;
- ✓ nous ne communiquons pas de renseignement sur l'état d'avancement de votre dossier, que cela soit par courriel, téléphone ou au guichet ;
- ✓ vous serez informé par SMS de l'obtention de votre titre de séjour. Il vous faudra alors prendre rendez-vous selon les modalités indiquées sur notre site Internet ;
- ✓ vous devez vous acquitter d'un timbre fiscal de 225 € (sauf mention contraire indiqué au guichet). Ce timbre est **à fournir uniquement lors du retrait** du titre. Il est à acheter en ligne (<https://timbres.impots.gouv.fr/>). Nous vous conseillons de ne pas l'acheter avant la réception du SMS (validité d'un an) ;
- ✓ lors du retrait du titre, vous devez présenter : passeport, récépissé et ancienne carte de séjour (*si renouvellement*) ;
- ✓ si votre récépissé arrive à expiration, vous pouvez en demander le renouvellement, 15 jours avant son expiration (voir modalités sur notre site) ;
- ✓ en cas de décision négative, vous serez informé par courrier recommandé. La décision indiquera les voies et délais de recours (toute adresse erronée ou non retrait du courrier ne remet pas en cause la décision et les délais de recours) ;
- ✓ toute fausse déclaration est punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 441-1 du Code pénal) ;
- ✓ toute menace, insulte ou agression envers les agents de la préfecture donnera lieu à un dépôt de plainte.

Je certifie l'exactitude des renseignements indiqués dans mon dossier et avoir pris connaissance des conditions ci-dessus.

NOM ET PRÉNOM :

SIGNATURE :

DATE :

Liste de documents à fournir pour une demande de renouvellement d'un titre de séjour valable 10 ans

Merci d'amener les documents originaux et les copies. Le cas échéant, les documents doivent être traduits en français par un traducteur agréé près une cour d'appel.

- 3 photographies d'identité (*norme ISO/IEC 19794-5 : 2005*)
- Passeport en cours de validité (*pages comprenant l'état civil, les visas et les tampons*)
- Si votre passeport n'est plus valide* : ancien passeport (ou déclaration de perte ou de vol le cas échéant) + preuve de votre démarche de renouvellement auprès du consulat de votre pays ou attestation consulaire ou carte nationale d'identité
- carte de séjour actuelle
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois (*à la date du rendez-vous*). En cas d'hébergement chez un tiers : attestation datée et signée par l'hébergeur, copie de sa pièce d'identité, justificatif à son nom et document à votre nom attestant de votre domiciliation (facture, avis d'imposition...)

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné (e).....

né (e) le / / à de nationalité

Déclare sur l'honneur (*razer les mentions inutiles*)

- ne pas vivre en France en état de polygamie (*si vous êtes marié et ressortissant d'un État dont la loi autorise la polygamie*).

- ne pas avoir n'a pas séjourné plus de 3 années consécutives hors de l'Union européenne ou 6 années hors de France, au cours des 10 dernières années et ne pas avoir acquis le statut de résident longue durée-UE dans un autre État-membre de l'Union européenne (*si votre carte **porte** la mention « résident de longue durée - UE »*).

- ne pas avoir séjourné plus de 3 années consécutives hors de France au cours des 10 dernières années (*si votre carte **ne porte pas la mention** « résident de longue durée - UE »*).

Fait à le / / 20.... Signature :